

**TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION
AU CENTRE WILLIAM RAPPARD**

Restrictions d'accès

La présente circulaire du Comité du projet de construction (CPC) contient des renseignements importants à l'intention des délégations au sujet des projets de construction au Centre William Rappard.

Les délégations sont priées de prendre note des changements dans l'accès au bâtiment, les zones de stationnement et la conduite des réunions au CWR dus aux projets de construction. Il leur est demandé en outre de s'assurer que les délégués qui fréquentent les locaux de l'OMC sont informés des désagréments causés par ces activités.

La présente circulaire d'information donne un aperçu de l'avancement des projets de construction et décrit les restrictions de l'accès et de la circulation des personnes et des véhicules au CWR

I. RAPPORT DE SITUATION SUR LE BÂTIMENT ET LE PARKING

Les trois projets réalisés au CWR – Rénovation, Intra-muros (travaux effectués dans les deux cours intérieures) et Extra-muros (nouveau bâtiment) avancent comme prévu. En outre, le projet de périmètre de sécurité est entré dans une nouvelle phase avec la publication des résultats du concours d'architecture.

Rénovation

Tous les bureaux de l'aile Sud ont désormais été rénovés. Les divisions qui occupaient auparavant les bureaux de l'aile Nord ont déménagé dans l'aile Sud.

La rénovation des bureaux de l'aile Nord a débuté en février 2011 et se poursuivra jusqu'à la mi-2012. Les délégations seront informées en temps voulu du déménagement du Bureau du Directeur général et du secrétariat de l'Organe d'appel, ainsi que de la fermeture des salles de réunion W, A, B, C, D, X, D et E.

Les délégations sont informées que la **salle F n'est plus disponible** en raison des travaux réalisés dans la cour Nord.

Intra-muros

La construction du centre de conférences dans la cour Sud avance comme prévu et le centre **ouvrira ses portes aux délégations en septembre 2011**. De conception modulable, il permettra différentes configurations en fonction de la taille et des besoins des réunions et il sera équipé de

meublé neuf, d'un système audio et d'installations d'interprétation ultramodernes et d'un salon pour les délégués.

Extra-muros

La construction du nouveau bâtiment a commencé, suite à l'approbation par le Parlement suisse d'un prêt pour le nouveau bâtiment et d'un don pour le parking souterrain et à la délivrance des permis de construire par les autorités du Canton de Genève. La première phase des travaux consiste en la démolition de la Villa (qui servait auparavant de garage pour les véhicules officiels de l'OMC et abritait des bureaux de la FIPOI) et en l'excavation du parking souterrain. Les travaux d'excavation, qui dureront jusqu'en juillet 2011, occasionneront une forte augmentation de la circulation de véhicules lourds sur le site du CWR.

La densité du trafic aux abords du CWR causera des désagréments supplémentaires aux délégations qui se rendent au CWR. Les délégués sont donc **priés d'en tenir compte pour leurs déplacements lorsqu'ils prévoient d'assister à des réunions à l'OMC.**

Périmètre de sécurité

Un concours d'architecture pour la conception du futur périmètre de sécurité autour du CWR a été lancé en 2009. Après avoir examiné les diverses propositions, le jury a décidé à l'unanimité de retenir un projet conçu par le consortium Oxalis-Behnisch. Ce projet est mis en œuvre par la FIPOI en coopération avec le Secrétariat de l'OMC. La construction démarrera à la fin de 2011.

II. RESTRICTIONS D'ACCÈS ET DE CIRCULATION AU CWR

Restrictions de l'accès au site

Comme indiqué ci-dessus, les délégations sont informées qu'il est actuellement très difficile d'accéder au CWR en voiture. Étant donné qu'aucune place de stationnement n'est disponible au CWR, les délégués doivent en tenir compte lorsqu'ils prévoient de se rendre à l'OMC.

Restrictions de circulation à l'intérieur du CWR

Les délégations sont priées de prendre note des restrictions d'accès entre les ailes Sud et Nord du CWR. Ces restrictions s'appliqueront jusqu'à la mi-septembre 2011. Le personnel de sécurité du CWR pourra fournir aux délégués des informations à jour sur les possibilités d'accès.

Restrictions de la disponibilité des salles de réunion et nécessité d'utiliser des salles de réunion à l'extérieur

Du fait de l'avancement des travaux au CWR, le nombre de salles de réunion à la disposition des délégations sera limité. Le Secrétariat a pris contact avec l'OMM et le CICG pour réserver des salles de réunion dans leurs locaux. Comme cela a été dit plus haut, la **salle F est fermée jusqu'à nouvel ordre.**

Les salles W, A, B, C, D et E restent à la disposition des délégations, mais elles pourraient être exposées à des nuisances dues au bruit, aux vibrations et à la poussière. Ces salles de réunion seront fermées ultérieurement pour être rénovées. Les délégations seront tenues informées de leur disponibilité.

Le CPC regrette ces désagréments et fait tout ce qui est possible pour limiter l'impact des travaux sur la disponibilité des salles de réunion. Le Bureau des conférences du Secrétariat s'efforcera de répondre aux demandes de salles de réunion présentées par les délégations compte tenu des contraintes susmentionnées.

Nuisances (bruit, vibrations, poussière) causées par le début des travaux dans la cour Nord

Avec le début des travaux de construction dans la cour Nord, qui sera transformée en atrium et dont l'ouverture est prévue courant 2012, les délégués et les membres du personnel de l'OMC seront affectés par le bruit, les vibrations et la poussière. Cela se fera particulièrement sentir dans le hall d'entrée principal du CWR, ainsi que dans la salle des Pas Perdus, dans le café et dans les salles de réunion W, A, B, C, D et X. Les salles de réunion D et E devraient, au début, être moins exposées à ces nuisances.

Parking

Il n'est plus possible de stationner au CWR. Les délégués sont priés d'utiliser le parking Sécheron.

Le parking Sécheron sera à la disposition de l'OMC (délégués et membres du personnel) jusqu'à la fin de 2011. À compter de 2012, lorsque la construction du siège de la JTI commencera dans cette zone, les délégués et les membres du personnel de l'OMC pourront garer leurs véhicules dans le nouveau parc relais (P+R) qui est en cours de construction à côté du pont sur la voie ferrée de l'Avenue de France.

L'OMC étudie la possibilité de mettre en place aux heures de pointe un service de navettes entre cette zone et le CWR. Un parking souterrain de 400 places situé à proximité du nouveau bâtiment de la JTI dans le quartier Sécheron sera à la disposition des délégations et des membres du personnel à compter de 2014.

Il est toujours possible de déposer des personnes devant l'entrée principale du CWR, mais cette zone a été restreinte en raison des travaux de rénovation du bâtiment, ce qui rendra encore plus difficile d'accéder à l'OMC et d'en sortir. Il n'est plus possible de se garer, même temporairement, à proximité de la salle de conférences et de la crèche. Par ailleurs, l'attention est appelée sur le fait que le stationnement sur le trottoir à l'extérieur de la grille principale de l'OMC est illégale et constitue un danger pour les piétons, les cyclistes et les autres usagers de la route.

Les délégations sont priées de garder à l'esprit les restrictions susmentionnées lorsqu'elles prévoient de se rendre au CWR. Il est vivement recommandé aux délégués d'emprunter les transports publics pour aller au CWR, en particulier à partir du début de 2012.
